

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 10 décembre 2015**

**Rapporteur :  
Monsieur Yves GENTRIC**

**N° 7**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 21/12/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2015 (accusé de réception du 18/12/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention de servitude ERDF chemin de Kerrequel**

**Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique sur le secteur de Kerrequel, la ville de Quimper consent à titre gratuit au profit d'ERDF une servitude de passage sur sa propriété.**

\*\*\*

Afin de pouvoir procéder à des travaux de mise en souterrain de réseaux électriques, la ville de Quimper constitue au profit d'ERDF une servitude de passage de canalisation souterraine d'une longueur approximative de 4 mètres, sur la parcelle cadastrée F numéro 91 située chemin de Kerrequel.

Aux termes de cette convention, les frais sont supportés par ERDF.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention et l'acte notarié à intervenir.

Le maire,

Ludovic JOLIVET